

**REPERTOIRE PAR DATE
MAIRIE DE VALENTINE**

N°	DATE	OBJET	PAGES
2023-01	02/02/2023	Acquisition matériels cantine	979
2023-02	02/02/2023	Dettes effacées en créances éteintes au compte 6542	980
2023-03	02/02/2023	Révision tarifs salle des fêtes et espace du terroir	981
2023-04	02/02/2023	Jeu école maternelle et service ALAE	982
2023-05	02/02/2023	Acquisition matériel et travaux cuisine salle des fêtes	983

Date convocation

25 janvier 2023

Date affichage

25 janvier 2023

Objet délibération :

Acquisition matériels cantine scolaire

N° 2023-01

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALENTINE

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt trois et le deux février

à 19h45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. GAY G.

LABROQUERE M. DULAC F. HILLAIRE N. HILLAIRE L.

CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. BAUWEN C

Excusés : GRAU J. BACQUE G. FOURMENT P.

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration à monsieur Rémi CAPERAN

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acheter du matériel pour la cantine scolaire.

Elle présente le devis de la société SOCODIF et de la société Henri Julien

- Four électrique 10 niveaux : 4 400,00 €
- Support pour four : 835,00 €
- Lave-vaisselle : 3 000,00 €
- Etagère inox : 286,00 €
- **Total 8 521,00 €**

Ouï cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de 8 521,00 €
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2188 dans le BP 2023
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 8 521,00 €

Recettes :

Aide du Département (40%) : 3 408,40 €

Fonds propres : 5 112,60 €

Total : 8 521,00 €

Dit que la commune financera la TVA 1 704,20 € sur ses fonds propres

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces acquisitions

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 031-213105653-20230202-202301-DE

Marie NADALET
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt trois

et le deux février

à 19h45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N. DULAC F.

CAPERAN R. HILLAIRE L. ARAUJO DA SILVA M. LABROQUERE M.

BAUWEN C. GAY G.

Excusés : GRAU J. BACQUE G. FOURMENT P

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration à monsieur Rémi CAPERAN

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date convocation

25 janvier 2023

Date affichage

25 janvier 2023

Objet : Dettes effacées en créances éteintes au compte 6542

N°2023-02

Madame le maire expose au conseil municipal qu'une dette de 54,75 € correspondant à des repas cantine, titre 249 du 19/08/2020 a été orientée par la commission de surendettement vers l'effacement total et définitif de cette dette.

Il convient d'inscrire cette dette en créances éteintes au compte 6542 (perte sur créances irrécouvrables-créances éteintes).

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'exposé ci-dessus
- Décide d'inscrire cette dette d'un montant de 54,75 € en créances éteintes au compte 6542
- Autorise madame le maire à effectuer le mandat

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 031-213105653-20230202-202302-DE

Maire

Marie NADALET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers :

exercice : 15

présents : 12

votants : 13

DE LA COMMUNE DE **VALENTINE**

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt trois

et le deux février

à 19h45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, Maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N.

CAPERAN R. HILLAIRE L. DULAC F. BAUWEN C. GAY G. LABROQUERE M.

ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : GRAU J. BACQUE G. FOURMENT P.

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration à monsieur Rémi CAPERAN

Date convocation

25 janvier 2023

Date affichage

25 janvier 2023

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Objet délibération :

Révision tarifs salle des fêtes et espace du terroir

N°2023-03

Madame le maire propose au conseil municipal d'examiner les tarifs d'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace du terroir pour l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes et de l'espace du terroir, les tarifs restent identiques.

- **Pour les associations valentinoises l'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace du terroir, chauffage compris sera gratuite**

Location de la salle des fêtes (cuisine comprise) :

- Valentinois 100 €
- Entreprises valentinoises 300 €
- Extérieurs 300 €

Chauffage de la salle des fêtes

- Tout utilisateur (sauf associations valentinoises) : prix établi en fonction des m3 consommés

La Salle de réunion au 1^{er} étage ne sera plus louée.

Location espace du Terroir (chauffage compris)

- Valentinois : 50 €
- Extérieurs : 100 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 031-213105653-20230202-202303-DE

Marie NADALET
Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt trois

et le deux février

à 19h45 , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Marie NADALET, maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. FOURMENT P. HILLAIRE L.

BAUWEN C. GAY G. DULAC F. ARAUJO DA SILVA M.

Excusés : GRAU J. BACQUE G. FOURMENT P.

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration à monsieur Rémi CAPERAN

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Date convocation

25 janvier 2023

Date affichage

25 janvier 2023

Objet délibération :

Jeu école maternelle et service ALAE

N°2023-04

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acheter un nouveau jeu à l'école maternelle et à l'ALAE.

Elle présente le devis H.T. de la société Ludoparc :

- Jeu et sol	30 743,15 €
- Total :	30 743,15 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société Ludoparc pour un montant de 30 743,15 €
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au compte 2313 dans le BP 2023
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Demande une aide à Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 30 743,15 €

Recettes :

Aide du Département (40%) : 12 297,26 €

Aide de la CAF [(60% de (30 743,15/2 = 15 371,57) : 9 222,94 €

Fonds propres : 9 222,94 €

Total : 30 743,15 €

Dit que la commune financera la TVA sur ses fonds propres : 6 148,63 €

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 031-213105653-20230202-202304-DE

Marie NADALET
Maire



Date convocation

25 janvier 2023

Date affichage

25 janvier 2023

Objet : Acquisition matériel et travaux cuisine salle des fêtes

N°2023-05

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENTINE**

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille dix vingt trois

et le deux février

à 19h45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie NADALET maire

Présents : DUCASSE B. ZAINA F. MAURY G. HILLAIRE N.

LABROQUERE M. CAPERAN R. ARAUJO DA SILVA M. GAY G.

DULAC F. BAUWEN C. HILLAIRE L.

Excusés : GRAU J. BACQUE G. FOURMENT P.

Monsieur Gilles BACQUE a donné procuration monsieur Rémi CAPERAN

Madame Léa HILLAIRE a été nommée secrétaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'acheter du matériel et rénover la cuisine de la salle des fêtes.

Elle présente l'ensemble des devis H.T. :

- Plaque de cuisson :	354,17 €
- Pose chambre froide :	1 647,00 €
- Plan de travail :	1 179,32 €
- Eviers et robinets :	1 600,64 €
- Total :	4 781,13 €

Où cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les devis pour un montant de 4 781,13 € HT
- Dit que les crédits seront prévus en investissement aux comptes 2313 et 2188 dans le BP 2023
- Demande une aide au Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Approuve le plan de financement ci-après :

Dépenses : 4 781,13 €

Recettes :

Aide du Département (30%) : 1 434,34 €

Fonds propres : 3 346,79€

Total : 4 781,13 €

Dit que la commune financera la TVA 956,23 € sur ses fonds propres

Autorise madame le maire, Marie NADALET, à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour ces acquisitions

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 031-213105653-20230202-202305-DE

-983-

Marie NADALET
Maire

